

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit INK BOTTLE,GY,1000ML
UFI:FJDD-JXPT-5H4A-SP6P

Code produit T49V7

Substance pure/mélange mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Encre pour jet d'encre (durcissement UV)

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société **Importateur / Fournisseur**

EPSON EUROPE B.V.
Azie building, Atlas ArenA, Hoogoorddreef
5,1101 BA Amsterdam Zuidoost The
Netherlands
Phone number: +31-20-314-5000

-

Pour plus d'informations, contacter

Point de contact +31-20-314-5000
Adresse électronique chemicals@epson.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Phone number: +31-20-314-5000
Giftnotruf Berlin; +49 (0)30 30686 790
Antigif Belgisch; +32 (0)70 245 245
Austria; +43 1 406 43 43

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A - (H317)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement

DANGER

mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Contient 2-Propenoic acid, phenylmethyl ester

2H-Azepin-2-one, 1-ethenylhexahydro-

Morpholine, 4-(1-oxo-2-propenyl)-

2-Propenoic acid, 1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl ester, exo-

Diphenyl-2,4,6-trimethylbenzoyl phosphine oxide

2-Propenoic acid, 2-(2-ethoxyethoxy)ethyl ester

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.,.alpha.,.alpha."-1,2,3-propanetriyltris[.omega.-((1-oxo-2-propenyl)oxy)-

Diacrylate d'hexaméthylène

2,5-Cyclohexadien-1-one, 2,6-bis(1,1-diméthylethyl)-4-(phenylméthylène)-

Mequinol

EUH208 - Peut produire une réaction allergique

conseils de prudence

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P330 - Rincer la bouche

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P362 - Enlever les vêtements contaminés

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

P405 - Garder sous clef

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Aucune information disponible

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

3.2 MÉLANGES

Ingredients contributing to the classification of the mixture, etc.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] / Autres	Numéro d'enregistrement REACH
2-Propenoic acid, phenylmethyl ester	219-673-9	2495-35-4	30-40	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2A (H319) Skin Sens. 1 (H317)	-
2H-Azepin-2-one, 1-ethenylhexahydro-	218-787-6	2235-00-9	10-20	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1B (H317) STOT RE 1 (H372)	-
Morpholine, 4-(1-oxo-2-propenyl)-	-	5117-12-4	10-20	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) STOT RE 2 (H373)	-
2-Propenoic acid, 1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl ester, exo-	227-561-6	5888-33-5	10-20	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1B (H317) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-
Diphenyl-2,4,6-trimethylbenzoyl phosphine oxide	278-355-8	75980-60-8	5-10	Repr. 2 (H361f) Repr. 2 (H361)	-
2-Propenoic acid, 2-(2-ethoxyethoxy)ethyl ester	230-811-7	7328-17-8	5-10	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H311) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	-
Diocetyl maleate	220-835-6	2915-53-9	1-5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2A (H319) STOT SE 3 (H335)	-
Diacrylate dhexaméthylène	235-921-9	13048-33-4	< 1	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)], .alpha.,.alpha.,.alpha."-1,2,3-propanetriyltris[.omega.-(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	-	52408-84-1	< 1	Eye Irrit. 2A (H319) Skin Sens. 1 (H317)	-
2,5-Cyclohexadien-1-one, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4-(phenylmethylene)-	-	7078-98-0	< 1	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 4 (H413)	-
Mequinol	205-769-8	150-76-5	< 1	Acute Tox. 4 (H302)	-

				Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 3 (H402)	
--	--	--	--	---	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC	% massique
Diphenyl-2,4,6-trimethylbenzoyl phosphine oxide	75980-60-8	X	5-10

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
 Peut produire une réaction allergique

inhalation

Transporter la victime à l'air frais
 Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche
 Consulter immédiatement un médecin
 En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle
 Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin
 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 EN CAS D'INHALATION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin/en cas de malaise

Contact avec la peau

Consulter immédiatement un médecin
 Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
 Rincer immédiatement au savon et à grande eau
 Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin
 Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
 Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage
 Consulter immédiatement un médecin
 Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

INGESTION

NE PAS faire vomir
 Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau
 Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente
 Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison

Consulter un médecin
Aspiration potentielle en cas d'ingestion
Consulter un médecin
Nettoyer la bouche avec de l'eau

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles
Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO2, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool, brouillard d'eau contenant des sels alcalins
Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque
Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
Enlever immédiatement les matières combustibles de leurs environs

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau
La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques
Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant
Utiliser l'équipement de protection individuel requis
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations
Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Moyens d'extinction spéciaux Refroidir le récipient au jet d'eau

Propriétés d'inflammabilité Peut se ré-enflammer après extinction de l'incendie
Matière inflammable/combustible

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis
Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent
Évacuer le personnel vers des zones sûres
Rester en amont du vent
ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat)
Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs
En cas de formation de vapeurs, porter un respirateur muni d'un filtre de modèle
En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger
Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

Autres informations

Ventiler la zone

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
Empêcher le produit de pénétrer les égouts
Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts
Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée
Éviter le rejet dans l'environnement
Recueillir le produit répandu

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion
Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure

Méthodes de nettoyage

Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre ou une autre matière absorbante non combustible
Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion
Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination
Absorber avec une matière absorbante inerte
Endiguer
Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Aucune information disponible

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
 L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée
 Se laver les mains soigneusement et faire un bain de bouche après toute manipulation
 Brûler ou éliminer immédiatement les torchons utilisés pour nettoyer le produit
 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
 Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements
 Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
 Se laver les mains soigneusement après toute manipulation
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé
 Conserver hors de la portée des enfants
 Conserver dans des récipients correctement étiquetés
 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique)
 Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants
 Incompatible avec les agents comburants
 Conserver impérativement le produit dans les récipients ou les cuves d'origine
 La polymérisation est provoquée par les rayonnements ultraviolets ou la chaleur. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière. Fermer hermétiquement les récipients et cuves

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations Aucune information disponible

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Mequinol	-	-	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	-

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Mequinol	-	TWA: 5 mg/m ³	-	-	TWA: 5 mg/m ³

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Suède	République tchèque	Luxembourg
Mequinol	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées Douches Rince-oeils Systèmes de ventilation
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches Écran de protection faciale Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches
Protection des mains	Porter des gants de protection
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection adaptés Gants en plastique ou en caoutchouc Porter un vêtement de protection approprié Tablier Chaussures ou bottes de protection
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié Changer la cartouche du respirateur régulièrement ou conformément au temps de protection
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau Empêcher le produit de pénétrer les égouts

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique	liquide		
aspect	Aucune information disponible	Odeur	odeur caractéristique
couleur	coloré	seuil olfactif	Aucune information disponible
<u>Propriété</u>		<u>Remarques • Méthode</u>	
pH	sans objet		
Point de fusion/point de congélation	aucune donnée disponible		
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition :	aucune donnée disponible		Aucune information disponible
Point d'éclair	≥ 94°C		Point d'éclair en vase clos
Taux d'évaporation	aucune donnée disponible		Aucune information disponible
Combustibility	aucune donnée disponible		
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité	aucune donnée disponible		
Limite inférieure d'inflammabilité	aucune donnée disponible		
pression de vapeur	aucune donnée disponible		Aucune information disponible
Densité de vapeur	aucune donnée disponible		Aucune information disponible
Densité relative	1.00-1.10		
solubilité(s)			

Hydrosolubilité	Immiscible à l'eau	
Organic Solvent Solubility	soluble dans les solvants organiques	
Coefficient de partage	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
température de décomposition	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

point de ramollissement	aucune donnée disponible
densité	aucune donnée disponible

Nom chimique	Point d'ébullition °C	densité	Pression de vapeur	Densité de vapeur	Point d'éclair	Température d'auto-inflammabilité
2-Propenoic acid, phenylmethyl ester	228 °C 1013.25 hPa	1.0573 g/cm3 at 20 °C	-	-	-	-
Diacrylate d'hexaméthylène	-	-	0.0005 mmHg at 21 °C	-	132 °C closed cup	-
Mequinol	243 - 246 °C	-	-	4.3	132 °C open cup	421 °C

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	aucune donnée disponible
-------------------	--------------------------

10.2. Stabilité chimique

stabilité	Stable dans les conditions normales Une polymérisation peut se produire Peut exploser sous l'effet de la chaleur
------------------	--

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Peut s'enflammer par exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes
Sensibilité aux décharges statiques	Peut s'enflammer par exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information disponible
---	-------------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques Variations extrêmes de température et lumière du jour directe Chaleur
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts; COMBURANTS; base; Lumière; peroxydes; initiateurs radicalaires; Chaleur

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

inhalation Référence à d'autres rubriques; 4
Contact oculaire Référence à d'autres rubriques; 4
Contact avec la peau Référence à d'autres rubriques; 4
INGESTION Référence à d'autres rubriques; 4

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 1,384.70 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 2,169.70 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 12.0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue
le mélange contient 58.6 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue
le mélange contient 98.3 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)
le mélange contient 94.3 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards)
le mélange contient 90.3 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] / Autres	Classification SGH, Japon / Other
2-Propenoic acid, phenylmethyl ester	-	-	-	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2A (H319) Skin Sens. 1 (H317)	Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1B Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1
2H-Azepin-2-one, 1-ethenylhexahydro-	-	-	-	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1B (H317) STOT RE 1 (H372)	Acute Tox. Oral 4 Eye Irrit. 2 Skin Sens. 1B STOT RE 1
Morpholine, 4-(1-oxo-2-propenyl)-	-	-	-	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) STOT RE 2 (H373)	-
2-Propenoic acid, 1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl ester, exo-	4890 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1B (H317) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400)	Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Skin Sens. 1B STOT SE 3 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1

				Aquatic Chronic 1 (H410)	
Diphenyl-2,4,6-trimethylbenzoyl phosphine oxide	-	-	-	Repr. 2 (H361f) Repr. 2 (H361)	-
2-Propenoic acid, 2-(2-ethoxyethoxy)ethyl ester	-	-	-	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H311) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	Acute Tox. Oral 4 Acute Tox. Der. 3 Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Skin Sens. 1A Aquatic Chronic 2
Diocetyl maleate	-	-	-	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2A (H319) STOT SE 3 (H335)	
Diacrylate dhexaméthylène	5 g/kg (Rat)	3600 µL/kg (Rabbit) 3600 mg/kg (Rabbit)	-	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)], .alpha.,.alpha.,.alpha."-1,2,3-propanetriyltris[.omega.-(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	-	-	-	Eye Irrit. 2A (H319) Skin Sens. 1 (H317)	Eye Irrit. 2A Skin Sens. 1
2,5-Cyclohexadien-1-one, 2,6-bis(1,1-diméthylethyl)-4-(phenylméthylène)-	-	-	-	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 4 (H413)	-
Mequinol	1600 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 3 (H402)	Acute Tox. Oral 4 Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2B Skin Sens. 1 Carc. 2 Repr. 2 Aquatic Acute 2

GHS/CLP Classification Note:

Acute Tox. Der. :Acute toxicity - Dermal, Acute Tox. Inh. (D/M) :Acute toxicity - Inhalation - Dusts and Mists, Acute Tox. Inh. (Gas) :Acute toxicity - Inhalation - Gases, Acute Tox. Inh. (Vap) :Acute toxicity - Inhalation - Vapours, Acute Tox. Oral :Acute toxicity - Oral, Aquatic Acute :Acute Hazardous to the aquatic environment, Aquatic Chronic :Chronic Hazardous to the aquatic environment, Asp. Tox. :Aspiration hazard, Carc. :Carcinogenicity, Expl. :Explosives, Eye Dam. :Serious eye damage, Eye Irrit. :Eye irritation, Flam. Gas :Flammable gases (including chemically unstable gases), Flam. Liq. :Flammable liquids, Flam. Solid :Flammable solids, Lact. :Effects on or via lactation, Met. Corr. :Corrosive to metals, Muta. :Germ cell mutagenicity, Org. Perox. :Organic peroxides, Ox. Gas :Oxidizing gases, Ox. Liq. :Oxidizing liquids, Ox. Sol. :Oxidizing solids, Press. Gas :Gases under pressure, Pyr. Liq. :Pyrophoric liquids, Pyr. Sol. :Pyrophoric solids, Repr. :Reproductive toxicity, Resp. Sens. :Respiratory sensitization, Self-heat. :Self-heating substances and mixtures, Self-react. :Self-reactive substances and mixtures, Skin Corr. :Skin corrosion, Skin Irrit. :Skin irritation, Skin Sens. :Skin sensitization, STOT RE :Specific target organ toxicity – Repeated exposure, STOT SE :Specific target organ toxicity – Single exposure, Water-react. :Substances and mixtures which, in contact with water emit flammable gases

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible

Cancérogénicité Aucune information disponible

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible

STOT - exposition unique Aucune information disponible

STOT - exposition répétée Aucune information disponible

Danger par aspiration Aucune information disponible

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue 43.2 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Mequinol	1.3

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
2-Propenoic acid, phenylmethyl ester	La substance n'est pas PBT/vPvB
2H-Azepin-2-one, 1-ethenylhexahydro-	La substance n'est pas PBT/vPvB
Morpholine, 4-(1-oxo-2-propenyl)-	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-Propenoic acid, 1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl ester, exo-	La substance n'est pas PBT/vPvB

Diphenyl-2,4,6-trimethylbenzoyl phosphine oxide	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-Propenoic acid, 2-(2-ethoxyethoxy)ethyl ester	La substance n'est pas PBT/vPvB
Diacrylate d'hexaméthylène	La substance n'est pas PBT/vPvB
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.,.alpha.',.alpha."-1,2,3-propanetriyltris[.o mega.-[(1-oxo-2-propényl)oxy]-	La substance n'est pas PBT/vPvB
2,5-Cyclohexadien-1-one, 2,6-bis(1,1-diméthylethyl)-4-(phénylméthylène)-	La substance n'est pas PBT/vPvB
Mequinal	La substance n'est pas PBT/vPvB

Autres informations Aucune information disponible

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement
L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé
Conserver dans un fût hermétiquement fermé pour empêcher tout déversement du contenu

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Les récipients ou cuves doivent être parfaitement étanches. Le chargement doit s'effectuer de sorte à empêcher toute chute, renversement et endommagement des récipients
Prendre les mesures nécessaires pour prévenir tout effondrement
Stocker et transporter dans des récipients et cuves opaques

Numéro ONU UN3082
Groupe d'emballage III
Code ERG 171
Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a

IMDG

14.1 Numéro ONU UN3082
14.2 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a
14.3 Classe de danger 9
14.4 Groupe d'emballage III
Danger pour l'environnement Oui
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
N° d'urgence F-A, S-F
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Aucune information disponible

convention Marpol et au recueil IBC
RID

14.1	Numéro ONU	UN3082
14.2	Nom d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a
14.3	Classe de danger	9
14.4	Groupe d'emballage	III
14.5	Danger pour l'environnement	Oui
	Code de classification	M6
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1	Numéro ONU	UN3082
14.2	Nom d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a
14.3	Classe de danger	9
	Étiquettes	9
14.4	Groupe d'emballage	III
14.5	Danger pour l'environnement	Oui
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)
	Code de classification	M6

OACI (aérien)

14.1	Numéro ONU	UN3082
14.2	Nom d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a
14.3	Classe de danger	9
14.4	Groupe d'emballage	III
14.5	Danger pour l'environnement	Oui
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1	Numéro ONU	UN3082
14.2	Nom d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a
14.3	Classe de danger	9
14.4	Groupe d'emballage	III
14.5	Danger pour l'environnement	Oui
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)
	Code ERG	9L

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro RG, France	Seveso III Directive
2-Propenoic acid, phenylmethyl ester	2495-35-4	-	Aucune information disponible
2H-Azepin-2-one, 1-ethenylhexahydro-	2235-00-9	-	Aucune information disponible
Morpholine, 4-(1-oxo-2-propenyl)-	5117-12-4	-	Aucune information disponible
2-Propenoic acid, 1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl ester, exo-	5888-33-5	-	Aucune information disponible
Diphenyl-2,4,6-trimethylbenzoyl phosphine oxide	75980-60-8	-	Aucune information disponible
2-Propenoic acid, 2-(2-ethoxyethoxy)ethyl ester	7328-17-8	-	Aucune information disponible
Diacylate d'hexaméthylène	13048-33-4	-	Aucune information disponible
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)], .alpha.,.al	52408-84-1	-	Aucune information disponible

pha.',.alpha."-1,2,3-propanetriyltris[.omega.- [(1-oxo-2-propenyl)oxy]-			
2,5-Cyclohexadien-1-one, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4-(phenylmethyle ne)-	7078-98-0	-	Aucune information disponible
Mequinol	150-76-5	RG 65	Aucune information disponible

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation : Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H402 - Nocif pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données LOLI Database (ChemADVISOR, Inc.)

Date d'émission 13-nov.-2020 (DD-MM-YYYY)

Date de révision 14-nov.-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006, Règlement n° 2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité